

⇒ *L'Express*) contrarier l'armateur Serge Dassault, propriétaire du titre depuis 2004.

Autant dire que ces millions déversés dans les médias par des milliardaires en mal de danseuses viennent menacer la fourniture au plus grand nombre d'une information indépendante et de qualité, qui est pourtant l'une des conditions de la démocratie.

Julia Cagé, professeur d'Economie à Sciences Po Paris, l'assène avec

force : « L'information fournie aux citoyens afin d'éclairer le débat démocratique ne peut être laissée entièrement entre les mains du marché. »

(3) *(lire à ce propos un exemple belge éloquent, encadré en p. 62).*

Elle propose un nouveau modèle de gouvernance et de financement des médias, et prône la création de « sociétés de médias à but non lucratif », dans lesquelles le pouvoir de décision des plus gros actionnaires serait considérablement réduit. Des sociétés au sein desquelles les lecteurs,

auditeurs, téléspectateurs et journalistes représenteraient un réel contre-pouvoir, et ce en vue de « permettre une réappropriation démocratique de l'information par ceux qui la font et ceux qui la consomment. Et non par ceux qui veulent faire l'opinion. Et non par ceux qui ont l'argent pour influencer nos votes et nos décisions. » (4) Ce modèle, au croisement du marché et de l'Etat, du secteur public et du secteur privé, permettrait, pour la chercheuse, de dépasser la seule loi du marché et du profit, tout en échappant

Beaucoup d'attaques contre la

Ricardo Gutierrez est le secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), dédiée à la défense du journalisme et des conditions de travail des professionnels de l'info, et à la qualité de la presse. Il jette un regard inquiet sur l'évolution du métier. Rencontre.

Propos recueillis par Isabelle Philippon (CSCE)

Ensemble ! : La liberté de la presse semble en sérieux recul en Europe continentale. On pense singulièrement à la Turquie et à la Russie...

Ricardo Gutierrez : Les regards des défenseurs de la presse se posent lourdement sur la Turquie, la Russie, l'Azerbaïdjan et la Biélorussie. Ce sont les mauvais élèves, et on les pointe du doigt. Mais ce sont aussi les arbres qui cachent la forêt.

La forêt ?

Ces deux dernières années, on a assisté à un net recul de la liberté de la presse dans la « vieille Europe » réputée démocratique. Au Royaume-Uni, en Espagne, et aussi en France et en Belgique, on a voté des lois qui vont à l'encontre de la protection des sources et de la capacité à enquêter librement, et ce sous couvert de lutte contre le terrorisme.

Et cela vaut aussi pour le photojournalisme. Souvenez-vous de cette photo d'un policier coiffé d'un béret et brandissant son arme. Ce cliché a été pris par Txema Fernandez Casado, photographe à l'agence espagnole EFE, lors d'une manifestation à Bilbao, en 1985 (NDLR : nous publions la photo en p. 65). Il a

été primé dans le cadre du prix Fotopres-85. Aujourd'hui, une trentaine d'années plus tard, cette même photo pourrait valoir une amende de 30.000 euros au photographe de presse !

Vous faites allusion à la « loi Mordaza » ou « loi du bâillon » adoptée en mars 2015 par le Parlement espagnol ?

Oui ! La loi de Sécurité citoyenne, proposée par le Parti populaire (droite conservatrice au pouvoir) est une législation liberticide, qui permet notamment de sanctionner les journalistes qui prendraient des photographies ou enregistreraient des images des forces de l'ordre, dans l'exercice de leur fonction. Son article 26 qualifie d'« infraction grave » l'« utilisation non autorisée d'images ou de données personnelles ou pro-



Ricardo Gutierrez.

fessionnelles d'autorités ou de membres des forces et corps de sécurité ». Sanction prévue : une amende de 601 à 30.000 euros ! Cette loi est une terrible atteinte portée aux libertés fondamentales : peut-être bien la pire depuis la fin de la dictature fran-

quistes. On voit mal ce qui pourrait justifier une telle attaque contre les libertés d'information et d'expression. La FEJ a dénoncé les effets de cette loi au Conseil de l'Europe, dans le cadre de la plateforme en ligne de signalement des violations des droits des journalistes (*lire l'encadré en p. 67*).

Sous couvert de protection contre le terrorisme, la France porte aussi pas mal de coups de butoir contre la liberté de la presse...

Oh oui, la France n'est certainement pas en reste ! En juillet dernier, dans la foulée de l'attentat de Nice et juste avant de fermer ses portes pour les vacances d'été, l'Assemblée nationale a voté un amendement à une proposition de loi visant à renforcer l'indépendance et le pluralisme des médias. Cet

La « vieille Europe » n'est pas épargnée par les atteintes contre la liberté de la presse.

pant au contrôle de l'Etat. Pour Cagé, le *non-profit* pur n'est pas la solution à la crise de la presse. La plupart des médias à but non lucratif demeurent en effet très petits, avec un nombre de journalistes fort réduit et des budgets modestes : c'est le cas de *Médor*, un trimestriel d'enquêtes et de récits apparu sur la scène médiatique belge en 2015, et organisé en coopérative à finalité sociale (SCRL-FS). Il est donc important de trouver un entre-deux : « un statut de société dans laquelle le pouvoir ne peut être

accaparé par quelques mains, et dans laquelle les employés, les lecteurs et autres *crowdfunders* ont voix au chapitre, mais où ceux qui s'investissent davantage ont des droits de vote plus importants, jusqu'à un certain point. »

Le modèle médiatique actuel est à l'agonie, et on ne sait pas encore à quoi ressemblera son successeur. Une chose est sûre : l'info de qualité et indépendante passera par des voies alternatives, qui restent à inventer. □

(1) D'après le rapport des Etats généraux des médias d'information de 2014 réalisés à l'initiative du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(2) Le CIM réalise annuellement une étude sur l'authentification, qui donne un aperçu du nombre d'exemplaires papier distribués pour chaque titre, et du nombre d'abonnés payants aux sites des journaux. L'étude d'audience presse, elle, donne des informations sur le nombre de lecteurs des journaux et de leurs sites internet gratuits.

(3) Julia Cagé, *Sauver les médias. Capitalisme, financement participatif et démocratie*, La République des idées, Seuil, 2015.

(4) Pour une explication détaillée du statut de « société de médias » : <https://sites.google.com/site/juliacage-homepage/sauver-les-medias>

presse sont le fait d'Etats « démocratiques »

amendement, jugé « indispensable dans le contexte actuel », limite la protection des sources des journalistes lorsque celles-ci portent atteinte au « secret de la défense nationale » et « aux intérêts fondamentaux de la Nation ».

Et ce n'est pas tout : en vertu de la loi du 20 novembre 2015 promulguant l'état d'urgence en France, des journalistes font l'objet d'interdictions de séjour ciblées qui les empêchent de

couvrir certains événements publics. Plusieurs syndicats français de journalistes ont dénoncé les dispositions de cette loi, qui permettent aux préfets « d'interdire le séjour dans tout ou partie du département » à des journalistes, en toute légalité.

Vous en voulez encore ? La loi sur le renseignement, votée en mai 2015, donne au Premier ministre le pouvoir de surveiller massivement, et sans contrôle judiciaire, la population

française. Cette loi a un effet dissuasif sur les lanceurs d'alerte, et compromet manifestement la protection des sources des journalistes.

Et quid du Royaume-Uni et de sa loi sur le renseignement ?

L'*Investigatory Powers Act*, surnommée *Snoopers's Charter* (« Charte des fouineurs »), a une capacité d'intrusion invraisemblable. Lorsqu'il n'était encore qu'un projet de loi, lancé par



Ce cliché a été pris par Txema Fernandez Casado, photographe à l'agence espagnole EFE, lors d'une manifestation à Bilbao, en 1985. Aujourd'hui, cette même photo pourrait valoir une amende de 30.000 euros au photographe de presse !

Partout, l'environnement légal dans lequel évolue le journalisme impose désormais des restrictions gravissimes à la capacité d'action des journalistes.

⇒ la Première ministre Theresa May alors qu'elle était ministre de l'Intérieur, le texte avait suscité une large levée de boucliers, tant de la part des défenseurs des libertés publiques et de la vie privée que des géants du Web. Mais, le 17 novembre dernier, le Parlement britannique l'a adopté, presque dans l'indifférence.

Quelle en est la disposition la plus inquiétante ?

Une des principales mesures concerne l'historique de navigation de tous les internautes : les opérateurs et les fournisseurs d'accès à Internet doivent désormais le conserver durant douze mois. Les autorités pourront donc savoir qui a visité tel site, à quelle heure, à partir de quel outil. Cette loi légalise même le piratage ! Pour peu qu'ils disposent d'un mandat, les services de renseignement et la police pourront pirater ordinateurs, réseaux sociaux, mobiles, serveurs, etc., et s'approprier leurs données. Le respect des sources journalistiques, dans ce contexte, n'est même plus un vœu pieux. Le lanceur d'alerte Edward Snowden a posté ceci sur Tweeter : « Le Royaume-Uni vient de légaliser la surveillance la plus extrême de l'histoire des démocraties occidentales. Elle va plus loin que certaines autocraties. » De son côté, Silkie Carlo, responsable de l'organisation de défense des libertés publiques *Liberty*, a dénoncé dans *The Independent* « des pouvoirs de surveillance dignes d'un régime totalitaire », et « le système le plus intrusif de toute l'histoire des démocraties ».

La Belgique a, elle aussi, considérablement gonflé son arsenal législatif sécuritaire : la liberté de la presse en fait-elle les frais ?

Au printemps dernier, Koen Geens, le ministre de la Justice (CD&V), avait annoncé qu'il planchait sur deux avant-projets de loi visant plus spécifiquement la protection des sources journalistique et, par conséquent, la liberté de la presse. Dans le premier,

il augmentait les peines en cas de violation du secret professionnel. Ce projet visait en fait à permettre l'utilisation de méthodes particulières de recherche – écoutes téléphoniques ou le traçage informatique – en cas de « fuites » dans la presse. Des méthodes qui, si elles étaient employées à l'égard des sources des journalistes, aboutiraient à leur ôter toute protection !

Le second avant-projet de loi, surnommé « Projet Espions » consistait à permettre aux services de renseignements de « retirer la protection attachée au titre de journaliste professionnel » si ces services considéraient que le porteur de ce titre légal n'était pas « vraiment » un journaliste. Autrement dit, certains journalistes auraient été « versés » sur une liste noire. L'objectif de ce projet était en réalité de passer outre les garanties légales que les journalistes professionnels ont obtenues (à l'instar des avocats et des médecins), par rapport aux services de renseignements. Si ce projet avait été voté, il aurait abouti à



Manifestation en Turquie contre les atteintes à la liberté d'expression et d'information. 126 journalistes turcs sont en prison.

tielles devaient être protégées. Au sujet du second avant-projet de loi : « Le titre de journaliste professionnel est accordé (ainsi que contrôlé et retiré) par une commission d'agrégation indépendante et paritaire, organisée par la loi du 30 décembre 1963. Et il n'appartient pas à une autre instance, en l'occurrence aux services de renseignements, de "retirer la protection due à ce titre", s'est insurgée l'association des journalistes. En juillet dernier, le Conseil d'Etat a rendu, lui aussi, un avis très négatif sur ce texte... lequel a finalement été abandonné par Geens. Exit, donc, l'avant-projet « Espions ». Malheureusement, l'avant-projet de loi sur les fuites dans la presse est, lui, toujours à l'ordre du jour : il faut

Le Royaume-Uni vient de légaliser la surveillance la plus extrême de l'histoire des démocraties occidentales.

contourner ces protections, dans la plus totale opacité puisque l'action des services de renseignements est par nature secrète.

Vous parlez au passé : ces avant-projets de loi ont donc été abandonnés ?

L'Association des journalistes professionnels de Belgique (AGJPB) s'est insurgée contre ces deux avant-projets de loi. « L'arsenal légal existant en matière de protection des sources journalistiques prévoit déjà une exception permettant de lever cette protection en cas de "menaces sur l'intégrité physique des personnes" », a-t-elle notamment relevé. Elle a souligné, aussi, que le travail journalistique ne pouvait se contenter de l'information officielle, et que les sources confiden-

donc maintenir la pression.

A l'automne dernier, des journalistes qui couvraient une manifestation contre le traité transatlantique (TTIP) ont été molestés par la police...

Trois journalistes freelances ont été arrêtés, et leur matériel de presse a été détruit ! Thomas Michel et Maxime Lehoux, deux journalistes couvrant la manifestation pour Zin TV, une chaîne de télévision sur internet, ainsi qu'un journaliste freelance professionnel italien détenteur de la carte de presse officielle, ont été forcés d'effacer leurs images documentant la violence policière utilisée à l'égard des manifestants. Les policiers ont invoqué le niveau

d'alerte 3 (terrorisme) pour justifier l'effacement de la totalité des images qu'ils avaient filmées. Le journaliste italien a, en plus, été privé de liberté pendant six heures pour avoir filmé une intervention policière sur la voie publique, dans le cadre de cette manifestation anti-TTIP.

La liberté de la presse aurait été sacrifiée sur l'autel de la lutte contre le terrorisme ?

Partout, l'environnement légal dans lequel évolue le journalisme impose désormais des restrictions gravissimes à la capacité d'action des journalistes. La société civile ne se rend pas compte de cela et, hormis dans quelques cercles très conscientisés, ne manifeste aucune opposition à cette évolution inquiétante. Ce qui se passe est dangereux : quand on cède sur une liberté fondamentale, il est très difficile ensuite de la récupérer.

Revenons-en à la Turquie et à la Russie, ces – très – « mauvais élèves »...

La Turquie est un beau cas d'école : la répression menée tous azimuts par Erdogan est soutenue par (la majorité du) peuple, alors qu'il s'agit véritablement de pratiques dictatoriales. Aux côtés de milliers de juges, avocats, militants politiques et syndicaux, profs d'université, et une foule de personnes accusées de « terrorisme » ou soupçonnées de faire partie du



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES JOURNALISTES : LANCEUSE D'ALERTE

La Fédération européenne des journalistes (FEJ), association internationale sans but lucratif siégeant à Bruxelles, est la voix des journalistes à l'échelle européenne. Sous la férule de Ricardo Guttierrez, son Secrétaire général, elle représente plus de 320.000 journalistes, à travers 71 syndicats et associations de 43 pays. Elle a été créée en 1994, dans le cadre de la constitution de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), pour représenter les intérêts des syndicats et des associations de journalistes en Europe (telle l'Association générale des journalistes professionnels de Belgique AGJPB/AVBB). La FEJ se bat pour les droits sociaux et professionnels des journalistes qui travaillent dans tout type de média à travers l'Europe. Elle promeut et défend les droits à la liberté d'expression et d'information, et vise à créer un environnement propice au journalisme de qualité, à l'indépendance journalistique,

au pluralisme, aux valeurs du service public, dans des conditions de travail décentes.

La FEJ siège au comité de direction de la Confédération européenne des syndicats (CES), et est reconnue par l'Union européenne et par le Conseil de l'Europe comme le représentant légitime des journalistes en Europe. Elle joue donc un rôle de lobbying auprès de ces instances, par exemple pour limiter les atteintes portées au secret des sources ou à la transparence des informations. La FEJ a notamment beaucoup travaillé pour infléchir le texte de la directive sur la protection des « secrets d'affaires », adoptée par le Parlement européen le 14 avril 2016 : c'est ainsi qu'une exception y a été introduite, qui préserve le droit d'investigation des journalistes. Malheureusement, le texte ne prévoit pas de protection pour les lanceurs d'alerte : la FEJ a donc repris son bâton de lobbyiste

pour tenter de sensibiliser les autorités européennes à l'importance de protéger ces vigiles de la démocratie.

La Fédération dénonce également, au Conseil de l'Europe, les atteintes portées à la liberté de la presse, et ce à travers la plateforme en ligne de signalement des violations des droits des journalistes ou les atteintes à leur sécurité (1). Depuis son lancement, en avril 2015, plus de 240 alertes ont été lancées, dont 10 concernent la Belgique. Ces alertes sont diffusées auprès de l'ensemble des ambassadeurs des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, et l'Etat concerné par une alerte doit s'expliquer sur la situation dénoncée. Il s'agit là d'un moyen de pression, certes modeste, mais quand même utile : chaque alerte ternit en effet quelque peu l'image du pays concerné...

(1) <http://www.coe.int/fr/web/media-freedom/all-alerts>

L'intoxication institutionnelle a toujours existé mais, ce qui est grave aujourd'hui, c'est que le public y adhère.

camp des « anti-Erdogan », 126 journalistes turcs sont en prison, ce qui est davantage qu'en Chine et en Iran ! Parfois, ils sont emprisonnés au seul motif que leurs articles recèlent des « messages subliminaux » : des critiques contre le régime se nicheraient insidieusement entre les lignes ! On se trouve là dans une subjectivité totale et, même plus que cela, dans une perversion extrême. Un tiers des alertes postées sur la plateforme du Conseil de l'Europe (*lire l'encadré ci-dessus*) concerne des atteintes à la liberté de la presse en Turquie. Il faut néanmoins préciser que les regards des défenseurs de la presse sont particulièrement rivés sur la Turquie. On peut supposer que certains pays pour lesquels on n'enregistre pas d'alertes,

telle la Bosnie, ne sont pas pour autant des modèles : mais ce n'est pas sur eux que se concentre l'attention pour le moment.

Quant à la Russie... Eh bien je dois avouer que je suis frappé par la propagande antirusse occidentale. Le 23 novembre dernier, le Parlement européen a voté une résolution contre la « propagande de la part de pays comme la Russie et d'acteurs non étatiques comme l'Etat islamique ». « Pour contrer les campagnes anti-UE, les députés européens suggèrent d'investir dans la sensibilisation, l'éducation, les médias en ligne et locaux, le journalisme d'investigation et la maîtrise de l'information (*sic*), ce qui permettrait aux citoyens d'analyser le contenu des médias de manière

critique », détaille la résolution. La propagande russe et celle de Daesh mises sur le même plan : le mélange des genres est total, et ça rend l'ensemble peu crédible. Cette résolution attaque, en bloc, l'ensemble des médias russes, voyant en chacun d'entre eux un soutien à Poutine. C'est contraire à la réalité : il y a, en Russie, plein de médias indépendants qui, à l'instar de la *Nova Gazeta*, se montrent critiques envers le pouvoir. Mettre tout le monde dans le même panier que, par exemple, ces instruments de propagande que sont *Russia Today* et *Spoutnik* est contreproductif : cela affaiblit les journalistes russes indépendants qui ont justement besoin du soutien européen. Je m'explique mal que les Verts, notamment, aient voté ce texte. Philippe Lamberts a été interpellé à ce sujet, il a répondu, en substance, qu'il n'avait pas lu le texte... Quand on sait que cette résolution a été proposée à l'initiative d'une parlementaire polonaise du parti Droit et Liberté, de droite

LE SECRET DES SOURCES MALMENÉ SOUS PRÉTEXTE DE TERRORISME

Jan Buelens (professeur en droit du travail collectif et avocat pour Progress Lawyers Network)

La première question qu'on devrait se poser quand on envisage des mesures qui limitent les droits démocratiques devrait toujours être « est-ce qu'il y a un problème ? ». Il existe en effet une protection légale du secret dans les affaires criminelles et ceux qui y portent atteinte peuvent être poursuivis.

Ce que le gouvernement semble surtout vouloir éviter, c'est que les informations désavantageuses pour lui parviennent à la presse et soient diffusées. Il s'agit pourtant de questions légitimes pour lesquelles un débat démocratique est non seulement utile, mais même nécessaire.

Cette proposition cadre dans une culture officielle plus large de méfiance vis-à-vis de la presse et des citoyens.

Depuis le 11 septembre 2001, on a tendance à concentrer les informations relatives au

terrorisme et à la sécurité dans les mains de l'Etat. Mais c'est justement dans ce domaine que les journalistes ont divulgué certains abus et gaffes. À l'instar des *Panama Papers*, dont on n'aurait rien su sans les journalistes, ce n'est que grâce à Greenwald, journaliste pour *The Guardian*, qu'on a divulgué les pratiques d'écoutes illégales de la NSA.

Le gouvernement belge va-t-il se calquer sur le modèle américain ? On voit le même *modus operandi* auprès de la commission d'enquête sur les attentats du 22 mars 2016. Cette commission ne peut pas désigner de « coupables », se réunira la plupart du temps à huis clos, et les plus petits partis n'ont pas été invités. Appréhender le terrorisme nécessite une approche focalisée: au lieu de concentrer son énergie sur la presse, le personnel impliqué dans l'enquête et les

fuites, le gouvernement ferait mieux de se regarder dans le miroir pour détecter les erreurs commises ces derniers mois et se concentrer sur le manque de personnel de sécurité et de magistrats.

Il y a moyen de faire autrement. Le 4 avril 2016, une décision de la Cour suprême de Norvège a été récompensée du prix du *Columbia Global Freedom of Expression* pour avoir reconnu la liberté de la presse comme l'une des principales libertés, d'autant plus importante encore en temps de lutte contre le terrorisme.

La sécurité est un but légitime, mais trop importante pour être instrumentalisée comme prétexte pour éviter tout débat démocratique. (...) (1)

(1) Cette Opinion est parue le 22 juin 2016 sur levif.be. Le titre est de la rédaction.

cile... Pour réaliser pareilles enquêtes transnationales, les journalistes d'investigation ont désormais aussi recours au *datajournalism* (NDLR : le « journalisme de données », réalisé à partir de nombreuses données présentes sur la Toile, lesquelles constituent un vivier d'informations pour les journalistes d'investigation capables de les dénicher et de les analyser), qui n'existait pas voici encore une dizaine d'années. Par ailleurs, même au niveau belgo-belge, le journalisme d'investigation est toujours bien vivant : si l'affaire Publifin a éclaté grâce aux révélations du député CDH Cédric Hallin, elle a finalement touché la totalité du monde des intercommunales, aussi en Flandre, grâce aux journalistes qui n'ont pas lâché le morceau.

D'accord, la « grande » investigation n'est pas morte. Mais au jour le jour, il semble quand même que les infos de terrain diminuent, non ?

La réduction des effectifs au sein des rédactions a rendu plus difficile le travail de terrain, vorace en temps et en énergie. Du coup, la part des commentaires (éditos, analyses, etc.) a augmenté, au détriment de l'information. Un exemple qui n'a l'air de rien, mais qui en dit long : de moins en moins de journalistes versés aux pages locales des médias suivent les conseils communaux. C'est dange-

⇒ nationaliste et antirusse... La résolution n'a été votée que par 40% des parlementaires (304 voix pour et 179 contre), mais le nombre important des abstentions (208) a fait pencher la balance dans le camp du « oui ».

Cela dit, on sait bien que les institutions européennes sont maîtres dans l'art de la propagande...

La propagande n'y est pas seulement présente : elle est admise, on s'y complaît. L'intoxication institutionnelle a toujours existé mais, ce qui est grave aujourd'hui, c'est que le public y adhère, ou feint d'y croire. Les citoyens sont de moins en moins critiques, si ce n'est dans certains milieux au sein desquels militent, par exemple, les rédacteurs d'*Ensemble* !.

Parlons, justement, des médias belges : on a souvent l'impression que les journalistes sont les chiens de garde des cercles du pouvoir, des milieux économiques et d'affaires, et traitent de sujets

Dans la presse belge, le journalisme « de révérence » devient prépondérant.

« politiquement corrects »...

C'est vrai, mais n'oublions quand même pas le rôle formidable des journalistes d'investigation, notamment de ceux qui sont rassemblés au sein du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ). C'est grâce à eux que sont sortis les scandales *Panama Papers*, *LuxLeaks*, *SwissLeaks*, *FootballLeaks*, et j'en passe. La révélation de ces affaires énormes, qui touchent à de véritables monstres sacrés, est rendue possible grâce à cette alliance internationale de journalistes. Et pareille alliance, paradoxalement, n'a pu être envisagée qu'en raison de la diminution des moyens des journalistes au niveau national : pour continuer à peser, il fallait se mettre ensemble ce qui, pour des journalistes à l'ego souvent imposant, n'est pas chose fa-

reux ! Plein de décisions aux grandes conséquences politiques et financières se prennent à cet échelon local : si la presse n'y est plus, le danger de décisions occultes augmente. Les journalistes sont les premiers à regretter cette évolution : nombre d'entre eux ne demanderaient pas mieux que d'être de vrais chiens de garde de la démocratie, d'en avoir les moyens. Mais quand, comme au *Soir*, on passe de 152 journalistes il y a dix ans à 90 aujourd'hui, alors même que le travail s'est considérablement intensifié, puisqu'il faut désormais être présent sur le site internet, sur les réseaux sociaux et dans la version papier, le travail de ceux qui restent devient vraiment très difficile.

Cette intensification du travail suffit-elle à expliquer l'absence de ton



moins, et on a moins de pub -, et une crise sociétale et démocratique majeure. Dans pareil contexte, les journalistes peinent de plus en plus à assumer leur rôle ; ils perdent leurs capacités d'action. D'où leur perte de crédibilité. Et quand les citoyens perdent confiance dans les journalistes, ils se tournent vers des infos « alternatives », et risquent d'être la proie de « complotistes » et autres manipulateurs qui sont légion sur les réseaux sociaux.

Comment se fait-il que les journalistes ne descendent pas massivement dans la rue pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail ?

Il y a une sorte de déni dans les rangs journalistiques : on ne veut pas voir ou, si on voit, on préfère ne pas en parler. C'est difficile, pour un organe de presse, de dénoncer les atteintes faites à la liberté de la presse : c'est un peu comme s'il avouait qu'il n'est plus à même de réaliser un travail de qualité. De plus, les journalistes savent que les enjeux démocratiques

critique de la plupart des journalistes politiques et économiques ?

Hormis en période d'« affaires » telle celle de Publifin, la part consacrée à l'info diminue au profit de celle dédiée aux commentaires ; cela entraîne un « ramollissement » général. Les idées sont libres ; les faits, eux, sont contraignants. Ceux qui noircissent le plus de lignes, aujourd'hui, dans la presse écrite, sont les brasseurs de vent. Le journalisme « de révérence » devient prépondérant. A force de fréquenter les cercles de pouvoir, les journalistes politiques et économiques en adoptent quelque peu les codes et les pensées. Ils sont du même monde, ils fréquentent les mêmes cocktails ; du coup, un certain mimétisme est à l'œuvre.

Par ailleurs, l'AJP a récemment sorti une étude dans laquelle il apparaît clairement que le contenu des médias manque singulièrement de diversité : les sujets traitant de l'exclusion sociale, des vieux, des jeunes, des handicapés, des minorités ethniques et des pauvres sont quasiment devenus interdits. Les salles de rédaction elles-mêmes sont très peu diversifiées : elles sont majoritairement peuplées d'hommes blancs, dans la quarantaine. Et si les femmes y sont davantage présentes aujourd'hui qu'hier, il

Il y a une sorte de déni dans les rangs journalistiques : on ne veut pas voir ou, si on voit, on préfère ne pas en parler.

faut hélas y voir davantage le signe de la détérioration des conditions de travail et des salaires que celui d'un appel d'air. Il y a également davantage de jeunes qu'avant, en particulier sur les sites internet des médias. Mais comment exiger de la qualité de la part de jeunes engagés à 50 euros par jour ? S'agit-il de jeunes journalistes, ou plutôt de jeunes esclaves, de jeunes Spartacus ?

Cette évolution de la presse, et la diminution de sa qualité générale, entraînent une désaffection de plus en plus grande des citoyens envers les médias, ce qui aggrave encore la crise de la presse : un vrai cercle vicieux...

La crise de la presse compte trois composantes : la diminution des effectifs qui entraîne la diminution de la qualité, et l'environnement légal de plus en plus restrictif, qui entrave l'accès à l'information. Tout cela avec, en toile de fond, une crise du modèle financier des médias - on vend

fondamentaux ne font pas vendre leur canard. Donc, même s'ils regrettent le manque de diversité dans les sujets, ils ne la dénoncent pas car ce serait, pensent-ils, se tirer une balle dans le pied. Il y a, dans la profession, également comme une sorte de pudeur - « N'abusons pas de notre facilité d'accès aux informations et à la tribune médiatique » - à rendre publiques les difficultés de leur métier. Et puis, il est vrai que le journaliste se mobilise rarement pour une cause : on ne voit pas de mobilisation contre l'emprisonnement des journalistes en Turquie, par exemple, ou contre la directive européenne sur le secret des affaires, qui restreint l'accès à l'information.

Et tout cela accentue encore la perte de crédit des journalistes...

Bien sûr. Si la presse n'est pas capable de nettoyer les pierres qui encombreront son propre jardin, comment peut-elle espérer apparaître comme crédible aux yeux des citoyens ? □